

Communiqué de presse – 02 octobre 2014

Photovoltaïque : stop aux changements, en avant pour Quali watt !

Réduction de la période d'octroi des certificats verts sur les panneaux photovoltaïques : le secteur des installateurs exprime son désarroi et réclame du gouvernement wallon une véritable relance basée sur le plan Quali watt.

Suite à la récente décision du gouvernement wallon de revenir sur les promesses faites aux prosumers (producteurs-consommateurs) ayant fait le choix d'investir dans une installation résidentielle avant décembre 2011, décision qui ramène la période d'octroi des certificats verts (CV) de 15 à 10 ans, le secteur des installateurs exprime son profond désarroi, car cela entretient la méfiance des investisseurs et, par conséquent, la crise du secteur.

Les prosumers, qui avaient investi de bonne foi sur la base d'éléments déterminés par le précédent gouvernement wallon, ne sont pas responsables du fait que le niveau de soutien n'avait pas été alors mieux contrôlé.

La conséquence de ces changements successifs est qu'aujourd'hui, malgré un plan Quali watt qui a bien tiré les leçons du plan Solwatt et qui offre aux ménages wallons un outil remarquable pour immuniser leur foyer contre les variations des prix de l'électricité, les installateurs wallons de panneaux photovoltaïques continuent à subir la méfiance des Wallons vis-à-vis de la gestion du dossier « énergies vertes » par leurs gouvernements. Le budget des primes Quali watt, pourtant très raisonnable, n'est même pas consommé. Il est grand temps pour le nouveau gouvernement wallon de restaurer cette confiance et de communiquer positivement sur le plan Quali watt pour sauver une filière qui a perdu en un an la grande majorité des 3.000 emplois qu'elle occupait. Cela constituerait une excellente mesure de relance pour le secteur de la construction qui en a bien besoin.



Pour plus d'informations concernant ce communiqué de presse:
Francis Carnoy • Directeur général CCW
T 02 545 56 75 • M 0476 47 57 56
francis.carnoy@ccw.be